

6. Personnel impliqué dans l'action / la démarche : \_\_\_\_\_

7. Date / période de mise en œuvre : \_\_\_\_\_

8. Quels sont, pour votre entreprise, les apports concrets (mesurables) de cette initiative ? (émergence de projets, climat ou bilan social, recrutements, stages, implication du personnel, productivité...) : \_\_\_\_\_

9. Quels sont à votre connaissance, pour les personnes directement concernées, les apports concrets (mesurables) de cette initiative ? (reconnaissance ou promotion sociale, évolutions de poste, améliorations des conditions de travail, employabilité...) : \_\_\_\_\_

10. Quels investissements a-t-elle nécessités ? \_\_\_\_\_

11. Quelles autres actions de valorisation des ressources humaines l'entreprise conduit-elle ? \_\_\_\_\_

**Votre démarche vous tient à cœur et vous voudriez nous en dire plus ?  
Vous pouvez joindre en annexe des documents qui seront les bienvenus (10 pages au maximum)**

Je postule au Top Richesses humaines et certifie l'exactitude des informations portées ci-dessus.

Nom et qualité du signataire : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Ils participent au jury :



## ➔ Top Richesses humaines Pourquoi pas vous ?

la Nouvelle  
République



[www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr)

LES TOPS DE L'ENTREPRISE

DOSSIER DE CANDIDATURE

# Les Tops de l'entreprise

## Top Richesses humaines en Loir-et-Cher

Le Conseil général de Loir-et-Cher, *la Nouvelle République du Centre-Ouest* et la Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher organisent, chaque année en décembre, la soirée des Tops de l'entreprise. Cette manifestation est destinée à promouvoir le rôle des acteurs économiques du département et à distinguer les entreprises les plus dynamiques. Lors de cette soirée, les lauréats reçoivent un trophée et leur démarche est mise à l'honneur.

### Qu'est-ce que le Top « Richesses humaines » ?

Ce prix récompense une entreprise, inscrite au registre du commerce et des sociétés, ayant engagé une action ou une démarche originale témoignant de la place première qu'elle attribue au facteur humain dans son activité.

Sont notamment concernées les initiatives relatives :

- à l'attractivité de l'entreprise pour ses salariés,
- à la motivation et à la créativité du personnel,
- aux relations humaines, à la diversité au sein de l'entreprise,
- au développement et à la transmission des compétences, à la formation et à l'employabilité des salariés,
- à l'insertion économique, à l'ouverture vers le système éducatif,
- à la mobilité des salariés.

### Comment est désigné le lauréat ?

Sur la base des informations du présent dossier de candidature, le jury sélectionnera dans un premier temps une liste de dossiers parmi les plus remarquables. Une visite des entreprises présélectionnées sera ensuite organisée dans la mesure du possible. Les lauréats seront désignés à l'issue d'une nouvelle concertation du jury.

### Qui compose le jury ?

- les organisateurs : le Conseil général, *la Nouvelle République du Centre-Ouest* et la Chambre de commerce et d'industrie
- les partenaires de la conférence départementale de l'économie :
  - Chambre de métiers et de l'artisanat
  - syndicats de salariés et syndicats patronaux
  - Organismes de formation
  - Développeurs économiques
- l'entreprise lauréate de l'année précédente.

### Quels sont les critères de sélection ?

- l'originalité et le caractère exemplaire de la démarche présentée
- sa pertinence au regard de la stratégie d'entreprise et du contexte économique et social
- la cohérence de l'engagement de l'entreprise dans la valorisation des ressources humaines (prise en compte dans les différentes facettes de son activité)

**Retournez votre dossier de candidature au plus vite et avant le 15 septembre, à l'adresse suivante :**

Conseil général de Loir-et-Cher  
Mission Conférence départementale de l'économie  
Hôtel du Département - Place de la République  
41020 Blois Cedex

### Le lauréat bénéficiera :

- de la communication mise en œuvre à l'occasion des Tops de l'entreprise (presse et radio, clip d'entreprise, publi-reportage...),
- d'un soutien financier en appui de l'action primée, en fonction des besoins exprimés par l'entreprise (dans l'année qui suit la remise du prix).

Pour toute information complémentaire, envoyez un courriel à : [tops-entreprise@cg41.fr](mailto:tops-entreprise@cg41.fr)  
Contact : Marina Van den Broucque – Tél. 02 54 58 43 81 – Fax : 02 54 58 43 52

## Entreprise candidate

Raison sociale : \_\_\_\_\_

N°RCS : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Activité / Savoir-faire : \_\_\_\_\_

Effectif : \_\_\_\_\_ au (précisez la date) \_\_\_\_\_

Société mère éventuelle : \_\_\_\_\_

Dirigeant Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

## L'action / la démarche :

1. Intitulé de l'action / de la démarche : \_\_\_\_\_

2. Domaine(s) – plusieurs choix possibles :

attractivité de l'entreprise

motivation / créativité du personnel

relations humaines

promotion de la diversité, de la mixité

insertion, ouverture vers le système éducatif

mobilité des salariés

transmission des compétences / formation / employabilité

autre (précisez) :

3. Motivation et description : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

4. Ce qui fait son originalité : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

5. Principales contraintes rencontrées lors de sa mise en œuvre : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_